



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2020-006

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2020

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2020-01-15-001 - Extrait de l'arrêté n°98-2020 du 15 janvier 2020 relatif à la suppléance de Mme la préfète par Mme la sous-préfète de Montluçon pour la journée du dimanche 19 janvier 2020 (1 page)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2020-01-15-001

Extrait de l'arrêté n°98-2020 du 15 janvier 2020 relatif à la suppléance de Mme la préfète par Mme la sous-préfète de Montluçon pour la journée du dimanche 19 janvier 2020

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n°98-2020 du 15 janvier 2020 relatif à la suppléance de Mme la préfète par Mme la sous-préfète de Montluçon pour la journée du dimanche 19 janvier 2020

Article 1^{er} – En l'absence de **Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE**, secrétaire générale, **Mme Marie-Thérèse DELAUNAY**, sous-préfète de Montluçon est désignée pour assurer ma suppléance pendant mon absence, **pour la journée du dimanche 19 janvier 2020**.

Article 2 – La sous-préfète de Montluçon est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 15 janvier 2020

La Préfète,

Signé

Marie-Françoise LECAILLON